

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 16 avril 2024

**Autorisation de
signature du marché
Lot Voirie,
Plateforme, Voie
Ferrée pour la phase
2 de l'extension de la
ligne 17 du tramway
Lancy Pont-Rouge –
Annemasse Les
Glières**

Convocation du : 09 AVR. 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

N° BC_2024_0035

Excusés :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Alain LETESSIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, en vue de la passation du marché de travaux Voirie, Plateforme, Voie Ferrée de la phase 2 de l'extension de la ligne 17 du tramway Lancy Pont rouge – Annemasse les Glières.

Les travaux du lot Voirie, Plateforme, Voie Ferrée ont pour objet notamment :

- Les travaux de terrassements des voiries et de la plate-forme,
- La fourniture et pose des voies,
- La mise en œuvre des revêtements minéraux
- Les travaux de VRD et génie civil des stations tramway
- Les travaux de réalisation des massifs de la ligne aérienne de contact
- Les travaux de réalisation des réseaux secs pour la signalisation lumineuse tricolore, la signalisation ferroviaire et l'éclairage public,
- Les travaux de voirie et trottoirs,
- La mise en œuvre de la signalisation horizontale, directionnelle et de police définitive.

Les travaux font l'objet d'un allotissement. Ils ne sont pas dévolus en tranches.

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un marché de travaux conclu pour une durée de 24 mois à compter de l'OS de démarrage.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 juin 2023 au BOAMP, au JOUE, sur le portail acheteur du mandataire et sur le site de TERACTION, avec une date de remise des offres dans un premier temps au 05 septembre 2023, repoussée par 2 avis rectificatifs au 05 octobre 2023, puis au 03 novembre 2023.

Trois offres ont été reçues à cette dernière date :

- pli n°1 – Groupement conjoint TSO – AGILIS – EHTP – GUINTOLI – NGE GENIE CIVIL – NGE ROUTES
- pli n°3 – Groupement conjoint ETF – EUROVIA ALPES – BENEDETTI – GUELPA – TERELIAN – SOLS SAVOIE

- pli n°4 – Groupement solidaire SPIE BATIGNOLLES VALERIAN – RENOUVEAU SPIE BATIGNOLLES – TP FERROVIAIRE – EIFFAGE Route Centre Est – MIGMA Agence Saint-Priest.

Par délibération n°BC_2023_0112 du 19 décembre 2023, ces trois offres ont été rejetées au motif de leur caractère inacceptable, sur la base de l'article L.2152-3 du Code de la commande publique. Le Bureau Communautaire a alors déclaré cet appel d'offres infructueux, et autorisé le président ou son représentant à recourir à la procédure avec négociation, conformément à l'article R.2124-4 du Code de la commande publique.

Par conséquent, la procédure avec négociation (art. L.2124-3, R.2124-3, R.2161-21 à R.2161-23 du Code de la commande publique) a été engagée par courrier du 22 décembre 2023, via la plateforme AWS, avec les 3 groupements d'entreprises ayant remis une offre à la précédente consultation.

La date de remise d'une offre était fixée au 10 janvier 2024 à 11 h 00. Les 3 candidats ont remis une offre dans les délais.

Une première audition s'est tenue le 12 janvier 2024 avec chacun des candidats pour la présentation de leur offre et la constitution du groupement.

Une deuxième séance de négociation a eu lieu le 08 février 2024.

Ces deux séances de négociation ont fait l'objet d'un procès-verbal pour chacun des candidats.

Un nouveau dossier de consultation a été transmis aux candidats le 27 février 2024, avec une date limite de remise des offres fixée au 12 mars 2024 -11 h 00.

Les 3 candidats admis à négocier ont remis une offre dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation de la procédure avec négociation.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot	Critères	Pondération
Voirie, Plateforme, Voie Ferrée	1-Prix des prestations	60.00 %
	2-Valeur technique	40.00 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 02 avril 2024.

Sur la base de celui-ci, la commission a décidé de suivre les propositions de classement et en conséquence d'attribuer le marché au groupement d'entreprises suivantes :

Lot Voirie, Plateforme et Voie Ferrée : Groupement conjoint ETF (mandataire solidaire) – EUROVIA ALPES – BENEDETTI-GUELPA – TERELIAN – SOLS SAVOIE - pour un montant de **18 561 342,15 € HT**.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer le marché de travaux du lot VPVF (Voirie, Plateforme et Voie Ferrée) avec le **groupement conjoint d'entreprises ETF (mandataire) – EUROVIA ALPES – BENEDETTI-GUELPA – TERELIAN – SOLS SAVOIE** pour un montant de **18 561 342,15 € HT**.

DE DIRE que l'exécution et le règlement dudit marché sont confiés par mandat au groupement solidaire constitué par TERRITOIRES 38 et TERACTEM, mandataire d'Annemasse Agglomération-les Voirons.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

18 AVR. 2024

ID : 074-200011773-20240416-BC_2024_0035-DE

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 17/04/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN

Date de signature : 17/04/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

